

---

# Fiches thématiques

---

## Cadrage européen



## Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer hors Mayotte.

Les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement sur les sites internet de l'Insee ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## 6.1 Démographie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'Union européenne à 28 (UE) compte 508 millions d'habitants. Au cours de l'année 2014, la population européenne a progressé de près de 2,2 ‰, renouant avec les taux de croissance connus entre 2009 et 2012 (entre 2,2 et 2,5 ‰ par an), contre 3,4 ‰ en 2013. Entre 2002 et 2007 en revanche, l'UE avait connu des taux supérieurs à 3,5 ‰. La croissance de 2014 est toujours largement tirée par le solde migratoire (contribution à la variation de la population de + 1,9 ‰), le solde naturel étant très faible (+ 0,3 ‰).

L'Allemagne, pays le plus peuplé de l'UE, a perdu des habitants entre 2003 et 2010. Depuis 2011, sa population augmente à nouveau et sa croissance atteint 5 ‰ en 2014. Son **solde migratoire** largement positif, un des plus élevés de l'UE (+ 7,2 ‰ en 2014), fait plus que compenser le déficit dû au **solde naturel** (- 2,2 ‰). Les pays d'Europe de l'Est (à l'exception de la Slovaquie et de la Slovénie) ont des soldes naturels et migratoires négatifs ou proches de zéro depuis le début des années 2000. Ils continuent de voir leur population baisser en 2014.

La Grèce connaît en 2014, pour la troisième année consécutive, une baisse importante de sa population : - 8,4 ‰, après - 8,3 ‰ en 2012 et - 8,0 ‰ en 2013. La population grecque a commencé à décroître dès 2009, mais le recul s'est accéléré ces trois dernières années. Au Portugal, la population a commencé à décroître en 2011 et la baisse s'est accentuée sur les trois dernières années : - 5,2 ‰ en 2012, - 5,7 ‰ en 2013 et - 5,1 ‰ en 2014. La Grèce dès 2009 et le Portugal dès 2011 sont redevenus des pays d'émigration avec, de surcroît, des soldes naturels négatifs (- 2,0 ‰ pour la Grèce et - 2,2 ‰ pour le Portugal en 2014). L'Espagne est aussi redevenue un pays d'émigration : elle perd des habitants depuis 2012 (- 8,1 ‰ entre les 1<sup>ers</sup> janvier 2012 et 2015), du fait d'un solde migratoire négatif. Le solde naturel, bien que faible, est resté positif sur la période. Cette baisse de population contraste fortement avec la croissance de plus de 16 ‰ par an observée entre 2002 et 2007. Les soldes

migratoires espagnols étaient alors positifs et les plus importants de l'UE (+ 15 ‰ par an).

Dans certains pays, au contraire, la population croît encore fortement, soit sous le seul effet d'un solde migratoire élevé (Autriche, Danemark), soit sous l'effet double de soldes migratoires et naturels relativement importants (Royaume-Uni, Suède, Malte). La population française a augmenté d'environ 300 000 personnes en 2014 (+ 4,5 ‰), hausse largement plus imputable au solde naturel (+ 4,0 ‰) qu'au solde migratoire (+ 0,5 ‰).

Au sein de l'UE, la France est le pays le plus fécond en 2013, avec 1,99 enfant par femme. L'Irlande suit de près avec 1,96 enfant, puis vient la Suède et le Royaume-Uni. À l'opposé, c'est en Pologne, en Espagne et au Portugal que **l'indicateur conjoncturel de fécondité** est le plus faible (moins de 1,30). En moyenne, il a cessé de progresser dans l'UE depuis 2008 : jusqu'en 2010, il s'est maintenu à 1,60 enfant par femme, pour baisser par la suite jusqu'à atteindre 1,55 enfant par femme en 2013.

En 2013, **l'espérance de vie à la naissance** progresse d'environ 4 mois pour les hommes et 2 mois pour les femmes dans l'ensemble de l'UE. C'est en Espagne, en Italie, en France et à Chypre qu'elle est la plus élevée pour les femmes (85 ans ou plus), et en Italie, en Espagne, en Suède et à Chypre pour les hommes (80 ans). **L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans** stagne depuis 2011 au sein de l'UE : environ 8,6 ans pour les femmes et 8,5 pour les hommes. C'est en Suède que les femmes et les hommes de 65 ans ou plus peuvent espérer vivre le plus longtemps en bonne santé, respectivement 13,8 et 12,9 années.

Le vieillissement de la population européenne se poursuit : en dix ans, la part des 65 ans ou plus dans la population est passée de 16,4 % à 18,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014. C'est à Malte et en Finlande que cette part a le plus progressé sur cette période (respectivement + 4,9 points et + 3,8 points). En Belgique et au Luxembourg, la part des plus de 65 ans a progressé beaucoup plus lentement (moins de 1 point en dix ans). ■

### Définitions

**Solde migratoire, solde naturel, indicateur conjoncturel de fécondité, espérance de vie à la naissance** : voir fiche 2.1.  
**Espérance de vie sans incapacité** : voir fiche 5.3.

### Pour en savoir plus

- « Premières estimations de la population. La population de l'UE en hausse à 508,2 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2015 », *Communiqué de Presse* n° 124/2015, Eurostat, juillet 2015.

## 1. Quelques indicateurs démographiques dans l'Union européenne

	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 (en milliers)	Évolution de la population en 2014 (en %)			Part des naissances vivantes hors mariage en 2013 <sup>2</sup> (en %)	Part des 65 ans ou plus au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 (en %)	Espérance de vie à la naissance en 2013 (en années)	
		Due à l'accroissement naturel	Due aux migrations <sup>1</sup>	Total			Femmes	Hommes
Allemagne	81 174	-2,2	7,2	5,0	34,8	20,8	83,2	78,6
Autriche	8 585	0,4	8,7	9,1	41,5	18,3	83,8	78,6
Belgique	11 258	1,8	3,0	4,8	52,3	17,8	83,2	78,1
Bulgarie	7 202	-5,7	-0,3	-6,0	59,1	19,6	78,6	71,3
Chypre	847	4,7	-17,6	-12,9	18,6	13,9	85,0	80,1
Croatie	4 225	-2,7	-2,4	-5,1	16,1	18,4	81,0	74,5
Danemark	5 660	1,0	6,5	7,5	51,5	18,2	82,4	78,3
Espagne	46 440	0,6	-2,2	-1,6	40,9	18,1	86,1	80,2
Estonie	1 313	-1,5	-0,5	-2,0	58,4	18,4	81,7	72,8
Finlande	5 472	0,9	2,8	3,7	42,1	19,4	84,1	78,0
<b>France</b>	<b>66 318</b>	<b>4,0</b>	<b>0,5</b>	<b>4,5</b>	<b>57,2</b>	<b>18,0</b>	<b>85,0</b>	<b>78,7</b>
Grèce	10 812	-2,0	-6,4	-8,4	7,0	20,5	84,0	78,7
Hongrie	9 849	-3,3	0,5	-2,8	45,6	17,5	79,1	72,2
Irlande	4 626	8,1	-3,6	4,5	35,1	12,6	83,1	79,0
Italie	60 796	-1,6	1,8	0,2	26,9	21,4	85,2	80,3
Lettonie	1 986	-3,4	-4,3	-7,7	44,6	19,1	78,9	69,3
Lituanie	2 921	-3,4	-4,2	-7,6	29,5	18,4	79,6	68,5
Luxembourg	563	4,0	19,9	23,9	37,8	14,1	83,9	79,8
Malte	429	2,2	7,1	9,3	25,9	17,9	84,0	79,6
Pays-Bas	16 901	2,1	2,1	4,2	47,4	17,3	83,2	79,5
Pologne	38 006	0,0	-0,3	-0,3	23,4	14,9	81,2	73,0
Portugal	10 375	-2,2	-2,9	-5,1	47,6	19,9	84,0	77,6
République tchèque	10 538	0,4	2,1	2,5	45,0	17,4	81,3	75,2
Roumanie	19 861	-3,5	-0,8	-4,3	30,5	16,5	78,7	71,6
Royaume-Uni	64 767	3,2	3,3	6,5	47,6	17,5	82,9	79,2
Slovaquie	5 421	0,7	0,3	1,0	37,0	13,5	80,1	72,9
Slovénie	2 063	1,1	-0,2	0,9	58,0	17,5	83,6	77,2
Suède	9 747	2,7	7,9	10,6	54,4	19,4	83,8	80,2
<b>UE28<sup>3</sup></b>	<b>508 155</b>	<b>0,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>	<b>41,2</b>	<b>18,5</b>	<b>83,3</b>	<b>77,8</b>

1. Y compris ajustements de population.

2. Données non disponibles pour 2014. Pour la Belgique, l'Estonie, l'Irlande, Chypre, l'Autriche et le Royaume-Uni, les chiffres sont ceux de 2012.

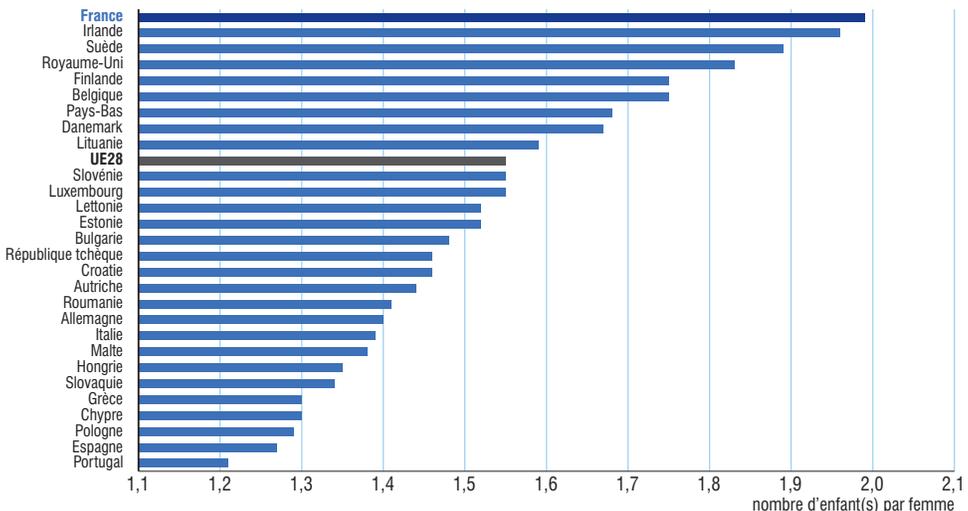
3. Pour l'UE à 28 pays, la population et ses évolutions ainsi que la part des naissances hors mariage sont des calculs Insee.

Note : les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ne sont pas incluses dans les données de la France reprises ici, mais le sont dans les données publiées sur le site d'Eurostat car ces territoires font partie de l'Union européenne.

Champ : la population française au 1<sup>er</sup> janvier 2015 comprend l'île de Mayotte. En revanche, les évolutions de l'année 2014 se font à champ constant, hors Mayotte. Les données 2013 et 2014 sont hors Mayotte pour la France et l'UE à 28.

Source : Eurostat (extraction des données en juillet 2015), sauf France : estimations de population.

## 2. Indicateur conjoncturel de fécondité dans les pays de l'Union européenne en 2013



Source : Eurostat (extraction des données en juillet 2015).

## 6.2 Éducation

Les gouvernements de l'Union européenne (UE) se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Sept questions prioritaires à l'horizon 2020 font l'objet d'objectifs chiffrés ; deux d'entre elles sont également des « grands objectifs » d'Europe 2020, stratégie de croissance sur dix ans de l'UE.

Le développement de l'enseignement supérieur est un « grand objectif » d'Europe 2020. Ainsi, à cette date, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient avoir terminé avec succès des études supérieures dans l'ensemble de l'Union. En 2014, cette part se situe à 37,9 % dans l'UE à 28 pays. Comme la France, plus de la moitié des pays ont déjà atteint la cible, tandis que deux pays (Italie et Roumanie) sont en deçà de 25 %. La France s'est fixée un objectif plus ambitieux pour 2020 (50 %) qu'elle n'a pas encore atteint en 2014 (44,1 %).

Le deuxième « grand objectif » d'Europe 2020 concernant l'éducation est de faire passer la proportion de jeunes « **sortants précoces** » sous le seuil de 10 %. Cette proportion est de 11,1 % dans l'Union en 2014. Plus de quinze pays ont déjà atteint la cible, au premier rang desquels la Slovénie (4,4 %), la Pologne (5,4 %) et la République tchèque (5,5 %). En revanche, le Portugal, Malte et l'Espagne en sont très éloignés (17 % à 22 % de sortants précoces). En France, le taux est de 8,5 % en 2014.

Troisième objectif : développer la formation tout au long de la vie. En 2020, au moins 15 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir suivi un cours ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête, que ce soit dans les établissements d'enseignement (lycées, centres de formation d'apprentis, universités, etc.)

### Définitions

Les **sortants précoces** désignent les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne possèdent pas de diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et qui ne sont ni en études, ni en formation (formelle ou informelle). Cet indicateur est fragile, sa comparaison entre pays est limitée. L'indicateur français de 2014 présente une rupture compromettant la comparabilité avec les valeurs des années précédentes.

Les **compétences « de base » en lecture** permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante et sont considérées acquises lorsque le score aux tests de compréhension de l'écrit (*Reading Literacy*) du programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa), soumis à des jeunes de 15 ans, est d'au moins 407 points dans l'édition 2012 du test.

L'**employabilité** est évaluée par le taux d'emploi des diplômés du secondaire ou du supérieur, qui n'étudient plus et ont obtenu leur diplôme depuis 3 ans ou moins.

### Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2015.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, Depp, édition 2015.
- « Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme Éducation et formation 2020 », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- *Education and Training Monitor 2012*, European Commission, 2012.

ou en dehors de ces établissements (mairies, entreprises, etc.). En 2014, cette proportion est de 10,7 % au sein de l'UE et s'élève à 18,6 % en France. Elle est supérieure à 25 % dans les pays nordiques, et a *contrario*, inférieure à 5 % en Grèce et dans certains pays d'Europe centrale.

Un autre objectif de l'UE est de ramener en dessous de 15 % en 2020 la proportion d'adolescents ayant des faibles **compétences « de base » en lecture**. En France, cette proportion est de 19 % en 2012. L'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, les Pays-Bas et la Pologne remplissent déjà cet objectif. Les marges de progrès sont particulièrement importantes pour la Bulgarie, Chypre, la Roumanie et la Slovaquie.

À l'horizon 2020, l'enseignement préélémentaire devrait être développé de façon à ce que 95 % des enfants soient scolarisés de l'âge de 4 ans à celui de l'obligation scolaire. En France, ce sont aujourd'hui 100 % des enfants qui sont dans ce cas. En 2012, l'objectif européen est déjà atteint par la moitié des pays. Les proportions les plus faibles s'observent en Croatie (71,7 %), en Finlande (75,1 %) et en Grèce (75,2 %).

L'**employabilité** est un nouvel objectif assigné en 2012. L'UE vise, en 2020, un taux d'emploi de 82 % des diplômés des enseignements supérieur ou secondaire peu après l'obtention du diplôme. En 2014, huit pays ont déjà atteint la cible, notamment l'Allemagne et Malte où ce taux dépasse 90 %. La France occupe une place intermédiaire avec une employabilité de 75,4 %. Avec des taux proches de 45 %, l'Italie et la Grèce restent très éloignées de la cible.

Enfin, le septième objectif, sur la mobilité des étudiants entre pays de l'UE, n'est pas encore mesurable. ■

## 1. Situation des pays vis-à-vis des objectifs européens de Lisbonne en matière d'éducation et de formation professionnelle de 2020

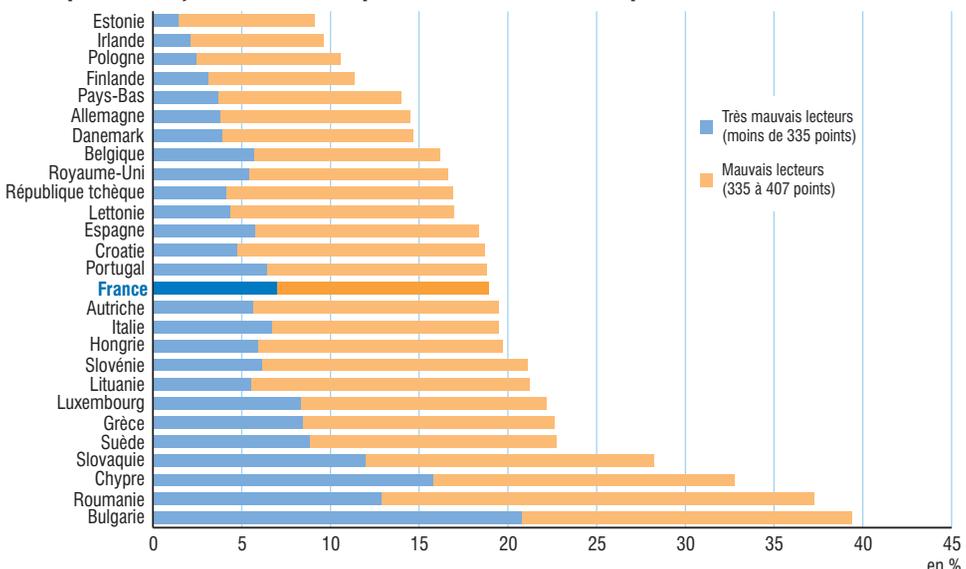
en %

	Diplômés de l'enseignement supérieur 2014 <sup>1</sup>	Sorties précoces 2014 <sup>1</sup>	Formation tout au long de la vie 2014	Enseignement préélémentaire 2012	Employabilité 2014
Allemagne	31,4	9,5	7,9	96,5	90,0
Autriche	40,0	7,0	14,2	93,8	87,2
Belgique	43,8	9,8	7,1	98,0	79,0
Bulgarie	30,9	12,9	1,8	87,1	65,4
Chypre	52,5	6,8	6,9	83,8	68,7
Croatie	32,2	2,7 <sup>2</sup>	2,5	71,7	62,0
Danemark	44,1 <sup>2</sup>	7,7	31,7	98,3	83,8
Espagne	42,3	21,9	9,8 <sup>1</sup>	97,4	65,1
Estonie	46,6	11,4	11,5	90,0	81,0
Finlande	45,3	9,5	25,1	75,1	77,0
<b>France</b>	<b>44,1</b>	<b>8,5</b>	<b>18,6</b>	<b>100,0</b>	<b>75,4</b>
Grèce	37,2	9,0	3,0	75,2	44,3
Hongrie	34,1	11,4	3,2	94,5	78,5
Irlande	52,2	6,9	6,7	99,1	73,9
Italie	23,9	15,0	8,0	99,2	45,0
Lettonie	39,9	8,5	5,5	93,3	77,0
Lituanie	53,3	5,9	5,0	84,8	80,7
Luxembourg	52,7	6,1	14,0	97,8	83,8
Malte	26,6	20,4	7,1	100,0	91,7
Pays-Bas	44,6	8,6	17,8	99,6	87,3
Pologne	42,1	5,4	4,0	84,3	75,6
Portugal	31,3	17,4	9,6	95,0	69,4
République tchèque	28,2	5,5	9,3	86,1	81,3
Roumanie	25,0	18,1	1,5	85,5	66,2
Royaume-Uni	47,7	11,8	15,8	97,3	83,2
Slovaquie	26,9	6,7	3,0	77,1	72,7
Slovénie	41,0	4,4	11,9	93,4	70,1
Suède	49,9	6,7	28,9	95,9	85,0
<b>UE28</b>	<b>37,9</b>	<b>11,1</b>	<b>10,7</b>	<b>93,9</b>	<b>76,1</b>
<b>Objectif 2020</b>	<b>40,0</b>	<b>10,0</b>	<b>15,0</b>	<b>95,0</b>	<b>82,0</b>

1. Rupture de série en raison de l'introduction en 2014 de la nouvelle classification internationale type de l'éducation adoptée en 2011 (Cite 2011). 2. Peu fiable.

Source : Eurostat, enquêtes sur les Forces de travail et bases de données sur les statistiques scolaires.

## 2. Proportion de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture en 2012



Lecture : en France, selon les tests de compréhension de l'écrit de l'enquête Pisa de 2012, 7,0 % des élèves de 15 ans sont de très mauvais lecteurs (moins de 335 points), 11,9 % sont de mauvais lecteurs (entre 335 et 407 points), soit un total de 18,9 % d'élèves de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture.

Sources : MENESR Depp ; OCDE, données du programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa).

## 6.3 Emploi et chômage

En 2014, 64,9 % des habitants de l'Union européenne à 28 (UE), âgés de 15 à 64 ans, ont un emploi. Le **taux d'emploi** de l'UE augmente de 0,8 point par rapport à 2013, après quatre années consécutives de stabilité. Il revient ainsi à un niveau proche de celui observé avant la crise économique de 2008-2009 (65,2 % en 2007).

Le taux d'emploi des hommes (70,1 %) est supérieur à celui des femmes (59,6 %). L'écart, qui s'est réduit de façon structurelle depuis 2005, se stabilise en 2014 (10,5 points). Il varie fortement selon les pays, allant de moins de 2 points en Lituanie et en Finlande, à plus de 25 points à Malte.

Les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, fixés au début des années 2000, prévoyaient d'atteindre en 2010 un taux d'emploi global de 70 % et un taux d'emploi féminin de 60 %. En 2014, seuls six pays, dont l'Allemagne, ont atteint ces deux objectifs. Sept pays, dont la France, la Finlande et les pays baltes remplissent seulement l'objectif portant sur l'emploi féminin.

En 2014, le taux d'emploi des Européens de 15 à 24 ans s'élève à 32,5 %, soit 4,8 points de moins qu'en 2008. Cette diminution s'observe dans tous les pays, à l'exception de la Suède, la Hongrie et la Lituanie. Elle est particulièrement forte en Espagne (-19,3 points) et en Irlande (-17,8 points). En 2014, les disparités entre pays restent fortes : le taux d'emploi des jeunes est inférieur à 20 % en Espagne, en Italie, en Grèce et en Croatie, alors que plus de la moitié des 15-24 ans sont actifs occupés en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. En France, le taux d'emploi des jeunes atteint 28,4 %, soit 3,0 points de moins qu'en 2008. Ces disparités proviennent de scolarités et de cumuls emplois-études variables d'un pays à l'autre, mais aussi d'une insertion des jeunes plus ou moins aisée sur le marché du travail.

Le taux d'emploi des 55-64 ans de l'UE s'élève à 51,8 % en 2014. L'année précédente, il avait dépassé pour la première fois l'objectif européen de 50 %. En 2014, douze pays ont atteint un taux d'emploi d'au moins 50 %, dont

l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède. La France se rapproche de cet objectif, avec un taux d'emploi des 55-64 ans de 47 % en 2014. Depuis les réformes des conditions d'accès à la retraite de 2010, le taux augmente en moyenne de 1,8 point par an.

Au sein de l'UE, une personne sur cinq travaille à temps partiel. Le temps partiel est particulièrement fréquent aux Pays-Bas, où il concerne la moitié des personnes en emploi. Dans l'UE, la part du temps partiel dans l'emploi se stabilise en 2014 (+ 0,1 point), après avoir augmenté de 0,4 point par an en moyenne entre 2008 et 2013. En France, elle augmente de 0,4 point en 2014 pour atteindre 18,9 %.

14 % des salariés de l'UE sont en contrat temporaire en 2014. Le recours aux contrats temporaires est peu fréquent en Roumanie, ainsi que dans les pays baltes (moins d'un contrat sur vingt). À l'inverse, plus d'un contrat sur cinq est temporaire en Espagne, au Portugal, en Pologne ou aux Pays-Bas.

Le **taux de chômage** de l'UE s'établit à 10,2 % en 2014. Il diminue pour la première fois depuis la crise économique de 2008-2009 (-0,7 point), après avoir augmenté de 3,9 points entre 2008 et 2013. Pour trois pays, l'Allemagne, la Hongrie et Malte, le taux de chômage observé en 2014 est inférieur à celui de 2008 ou à peu près au même niveau. En Allemagne, il diminue même de façon prononcée (-2,4 points entre 2008 et 2014). Dans les autres pays, le taux de chômage est supérieur à son niveau de 2008. En France, le taux de chômage atteint 10,3 % en 2014 comme en 2013, et croît de 3,2 points par rapport à 2008. Après s'être fortement accru entre 2008 et 2013 en Grèce et en Espagne (respectivement +19,7 et +14,8 points), le taux de chômage y diminue en 2014 (-1,0 et -1,6 point) mais demeure particulièrement élevé (26,5 % en Grèce et 24,5 % en Espagne). Il baisse également en 2014 au Portugal (-2,3 points) et en Hongrie (-2,5 points). Le taux de chômage des 15-24 ans est particulièrement élevé en Espagne et en Grèce, où plus d'un jeune actif sur deux est au chômage. C'est en Allemagne que le taux de chômage des jeunes est le plus faible, avec 7,7 % en 2014. ■

### Définitions

**Taux d'emploi, taux de chômage** : voir  *fiches 3.2 et 3.3.*

### Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- « L'Europe en chiffres - Annuaire d'Eurostat 2015 », *Livres statistiques*, Eurostat.
- Voir aussi :  *fiches 3.1, 3.2, 3.3.*

## 1. Taux d'emploi, chômage et indicateurs sur l'emploi en 2014

en %

	Taux d'emploi					Part de l'emploi à temps partiel <sup>1</sup>	Part des salariés en contrat temporaire <sup>2</sup>	Taux de chômage	
	15-64 ans			15-24 ans	55-64 ans			15-24 ans	15-74 ans
	Hommes	Femmes	Ensemble						
Allemagne	78,1	69,5	<b>73,8</b>	46,1	65,6	27,6	13,0	7,7	5,0
Autriche	75,2	66,9	<b>71,1</b>	52,1	45,1	27,9	9,1	10,3	5,6
Belgique	65,8	57,9	<b>61,9</b>	23,2	42,7	24,1	8,7	23,2	8,5
Bulgarie	63,9	58,2	<b>61,0</b>	20,7	50,0	2,7	5,3	23,8	11,4
Chypre	66,0	58,6	<b>62,1</b>	25,8	46,9	14,1	18,9	35,9	16,1
Croatie	59,1	50,0	<b>54,6</b>	18,3	36,3	6,2	17,0	45,5	17,3
Danemark	75,8	69,8	<b>72,8</b>	53,7	63,2	25,5	8,5	12,6	6,6
Espagne	60,7	51,2	<b>56,0</b>	16,7	44,3	15,9	24,0	53,2	24,5
Estonie	73,0	66,3	<b>69,6</b>	33,3	64,0	9,6	3,2	15,0	7,4
Finlande	69,5	68,0	<b>68,7</b>	41,4	59,1	15,4	15,5	20,5	8,7
France <sup>3</sup>	<b>67,7</b>	<b>60,9</b>	<b>64,3</b>	<b>28,4</b>	<b>47,0</b>	<b>18,9</b>	<b>15,8</b>	<b>24,2</b>	<b>10,3</b>
Grèce	58,0	41,1	<b>49,4</b>	13,3	34,0	9,5	11,7	52,4	26,5
Hongrie	67,8	55,9	<b>61,8</b>	23,5	41,7	6,4	10,8	20,4	7,7
Irlande	66,9	56,7	<b>61,7</b>	28,4	53,0	23,5	9,3	23,9	11,3
Italie	64,7	46,8	<b>55,7</b>	15,6	46,2	18,4	13,6	42,7	12,7
Lettonie	68,4	64,3	<b>66,3</b>	32,5	56,4	7,4	3,3	19,6	10,8
Lituanie	66,5	64,9	<b>65,7</b>	27,6	56,2	9,1	2,8	19,3	10,7
Luxembourg	72,6	60,5	<b>66,6</b>	20,4	42,5	18,9	8,2	21,2	5,9
Malte	74,9	49,3	<b>62,3</b>	46,1	37,7	16,5	7,7	12,0	5,9
Pays-Bas	78,6	69,1	<b>73,9</b>	61,1	60,8	50,6	21,7	12,7	7,4
Pologne	68,2	55,2	<b>61,7</b>	25,8	42,5	7,8	28,4	23,9	9,0
Portugal	65,8	59,6	<b>62,6</b>	22,4	47,8	13,1	21,4	34,8	14,1
Roumanie	68,7	53,3	<b>61,0</b>	22,5	43,1	10,0	1,5	24,0	6,8
Royaume-Uni	76,8	67,1	<b>71,9</b>	48,1	61,0	26,8	6,4	16,9	6,1
Rép. tchèque	77,0	60,7	<b>69,0</b>	27,1	54,0	6,4	10,2	15,9	6,1
Slovaquie	67,6	54,3	<b>61,0</b>	21,8	44,8	5,2	8,9	29,7	13,2
Slovénie	67,5	60,0	<b>63,9</b>	26,8	35,4	11,2	16,7	20,2	9,7
Suède	76,5	73,1	<b>74,9</b>	42,8	74,0	26,2	17,5	22,9	7,9
<b>Zone euro</b>	<b>69,0</b>	<b>58,8</b>	<b>63,9</b>	<b>30,7</b>	<b>51,8</b>	<b>22,3</b>	<b>15,2</b>	<b>23,7</b>	<b>11,6</b>
<b>UE28</b>	<b>70,1</b>	<b>59,6</b>	<b>64,9</b>	<b>32,5</b>	<b>51,8</b>	<b>20,5</b>	<b>14,0</b>	<b>22,2</b>	<b>10,2</b>

1. Parmi l'ensemble des personnes en emploi.

2. Parmi l'ensemble des salariés.

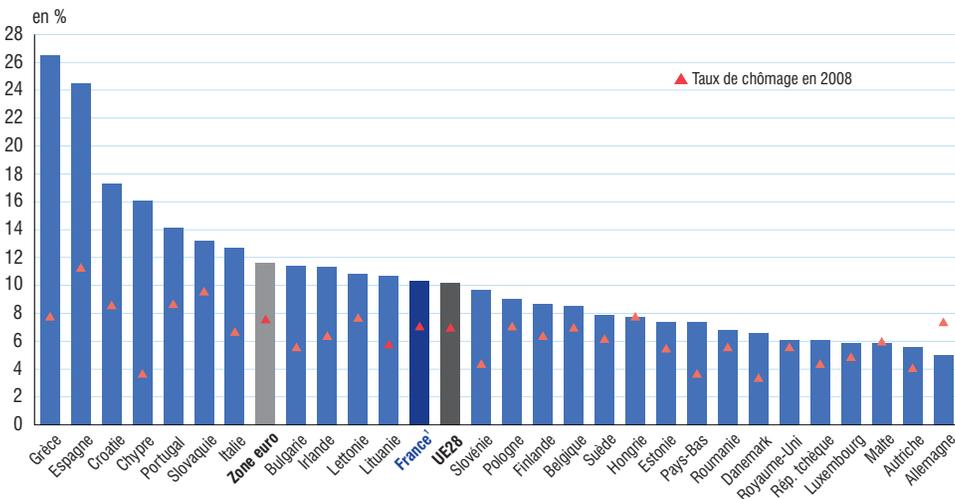
3. France métropolitaine sauf pour le chômage.

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Note : les données concernant les contrats temporaires renvoient à la définition européenne qui est plus large que la définition française.

Sources : Eurostat ; Insee pour la France (sauf part des salariés en contrat temporaire : Eurostat), enquêtes sur les Forces de travail (extraction des données en mai 2015).

## 2. Taux de chômage en 2014



1. Les données portent sur la France et les 15-74 ans. Elles diffèrent donc de celles de la fiche 3.3 qui porte sur la France métropolitaine et les 15 ans ou plus.

Champ : population des ménages, personnes de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les Forces de travail (extraction des données en mai 2015).

## 6.4 Salaires et revenus

Dans l'Union européenne à 28 (UE) en 2013, le **salaire brut** annuel moyen en **équivalent temps plein** (EQTP), dans l'industrie et les services marchands, varie de 5 500 € en Bulgarie à 58 800 € au Danemark. Globalement, le salaire brut annuel moyen en EQTP est inférieur à 15 000 € dans les pays d'Europe de l'Est et supérieur à 40 000 € en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche, en Belgique et dans les pays du nord de l'UE. Avec un salaire brut annuel moyen de 37 400 € en EQTP, la France occupe la 11<sup>e</sup> position des pays de l'UE devant l'Italie (32 400 €) et derrière le Royaume-Uni (40 100 €). Ces écarts sont toutefois délicats à interpréter : les politiques de prélèvements obligatoires, de prestations sociales ainsi que le coût de la vie, qui participent aux différences observées, ne sont en effet pas pris en compte.

Le **niveau de vie** d'une personne est une mesure qui, précisément, comprend non seulement les salaires mais aussi l'ensemble des autres revenus du ménage, en particulier les prestations sociales, diminués des impôts directs. De plus, le niveau de vie tient également compte du nombre d'adultes et d'enfants qui composent le ménage. En 2012, le niveau de vie moyen annuel pour l'ensemble de l'UE s'élève à 17 700 €. Les niveaux des prix sont très variables d'un pays à l'autre. Pour pouvoir comparer le niveau de vie moyen des pays européens, il faut donc connaître la quantité moyenne de biens que l'on peut se procurer au sein de chaque pays pour un même montant d'euros. On utilise la **parité de pouvoir d'achat** (PPA) qui permet la traduction des valeurs en euros en valeurs comparables. En euros comme en PPA, c'est au Luxembourg que

le niveau de vie annuel moyen est le plus haut ; en PPA, il est 7,2 fois plus élevé qu'en Roumanie où il est le plus faible. Mis à part ces deux extrêmes, on peut retenir que le niveau de vie moyen en PPA en Europe de l'Ouest et du Nord est environ 1,5 fois plus élevé qu'en Europe du Sud, et 2,5 fois plus élevé qu'en Europe de l'Est ou dans les pays baltes. En PPA, la France occupe la 3<sup>e</sup> position des pays de l'UE en matière de niveau de vie moyen, derrière le Luxembourg et l'Autriche, mais un peu devant l'Allemagne.

Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian dans chaque pays. En PPA et par an, le seuil de pauvreté est à peu près compris entre 10 000 € et 13 000 € dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (16 800 € au Luxembourg), entre 5 000 € et 9 000 € dans les pays d'Europe du Sud et il est inférieur à 6 000 € dans les pays d'Europe orientale et les pays baltes.

En 2012, le **taux de pauvreté** est de 17 % dans l'ensemble de l'UE. La pauvreté étant définie de manière relative, il n'y a pas de lien direct entre niveau de vie moyen observé et taux de pauvreté dans un même pays. Ainsi, alors même que le niveau de vie moyen est relativement faible en République tchèque et en Slovaquie, le taux de pauvreté y est bas (9 % et 13 % respectivement). Les pays scandinaves, l'Autriche, la France, les Pays-Bas ont à la fois un niveau de vie moyen élevé et des taux de pauvreté modérés (de 10 % à 15 %). En Allemagne et au Royaume-Uni, le taux de pauvreté atteint 16 %. En Espagne et en Grèce, pays fortement touchés par la crise économique, les taux de pauvreté sont particulièrement élevés (20 % et 23 % respectivement). ■

### Définitions

Le **salaire brut** inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, y compris cotisations sociales et impôts dus par le salarié mais hors cotisations sociales patronales. Les écarts de salaires entre pays dépendent donc en partie de la répartition entre prélèvements sociaux et fiscaux dans chaque pays.

Salaires en **équivalent temps plein** (EQTP) : voir *fiche 3.6*.

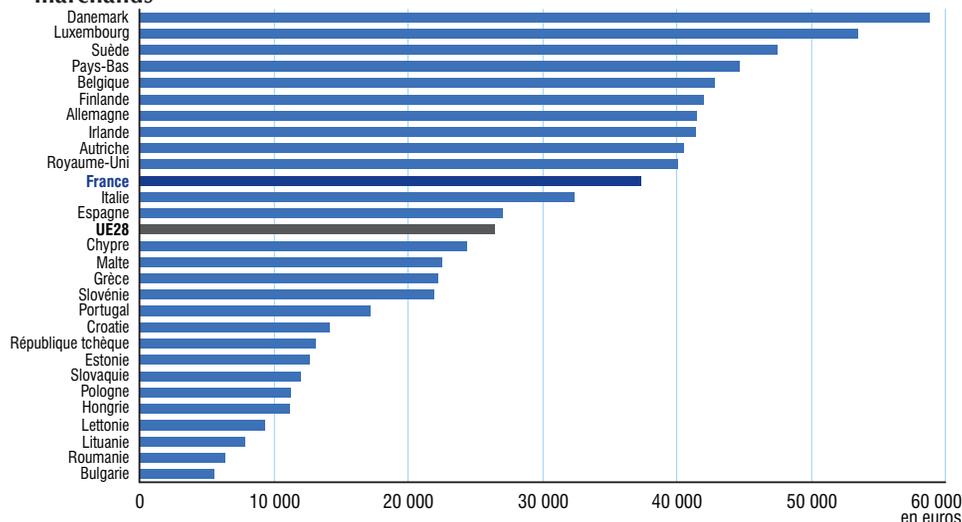
La **parité de pouvoir d'achat** (PPA) désigne le taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune (correspondant au niveau moyen des prix dans l'UE) les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même panier de biens et services.

**Niveau de vie, seuil de pauvreté, taux de pauvreté** : voir *fiches 4.1 et 4.2*.

### Pour en savoir plus

- "Europe in figures - Eurostat yearbook" en ligne sur le site <http://ec.europa.eu/eurostat/fr>
- "Income inequality : nearly 40 per cent of total income goes to people belonging to highest (fifth) quintile", *Statistics in focus* n° 12, Eurostat, juillet 2014.
- "Living standards falling in most Member States", *Statistics in focus*, Eurostat, août 2013.
- "European social statistics", *Pocketbooks*, Eurostat, édition 2013.
- Voir aussi : *fiches 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 6.5*.

## 1. Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein en 2013 dans l'industrie et les services marchands



Champ : Union européenne, salariés en équivalent temps plein, industrie et services marchands, entreprises de 10 salariés ou plus.

Note : les données ont été actualisées avec l'indice du coût de la main d'œuvre 2013, à l'exception de la Grèce (données 2012).

Source : Eurostat, enquête Coût de la main-d'œuvre 2012 et indice du coût du travail (extraction des données en juillet 2015).

## 2. Niveau de vie et pauvreté dans l'Union européenne en 2012

	Niveau de vie annuel moyen		Seuil de pauvreté <sup>1</sup>		Taux de pauvreté en %
	En euros	En parité de pouvoir d'achat	En euros	En parité de pouvoir d'achat	
Allemagne	22 471	22 352	11 749	11 687	16
Autriche	24 366	23 075	13 244	12 542	14
Belgique	23 279	21 198	12 890	11 738	15
Bulgarie	3 509	7 081	1 754	3 540	21
Chypre	19 426	21 006	9 524	10 299	15
Croatie	5 817	8 493	3 047	4 448	20
Danemark	29 438	21 176	16 138	11 609	12
Espagne	15 635	16 475	8 114	8 550	20
Estonie	7 846	10 265	3 947	5 164	19
Finlande	25 901	21 344	13 963	11 507	12
<b>France<sup>2</sup></b>	<b>24 773</b>	<b>22 724</b>	<b>12 572</b>	<b>11 532</b>	<b>14</b>
Grèce	9 303	10 053	5 023	5 427	23
Hongrie	5 127	8 382	2 717	4 442	14
Irlande	22 417	18 775	11 439	9 581	14
Italie	17 864	17 285	9 440	9 134	19
Lettonie	5 732	7 919	2 799	3 868	19
Lituanie	5 648	8 753	2 819	4 369	21
Luxembourg	38 442	32 357	19 981	16 818	16
Malte	13 440	16 732	7 256	9 034	16
Pays-Bas	23 125	21 335	12 504	11 536	10
Pologne	5 976	10 598	3 098	5 495	17
Portugal	9 899	11 887	4 906	5 892	19
République tchèque	8 695	12 207	4 616	6 481	9
Roumanie	2 368	4 511	1 240	2 361	22
Royaume-Uni	21 654	19 490	11 217	10 096	16
Slovaquie	7 266	10 324	4 042	5 743	13
Slovénie	12 706	15 236	7 111	8 527	15
Suède	28 074	21 806	15 849	12 310	15
<b>UE28</b>	<b>17 661</b>	<b>...</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>17</b>

1. Le seuil de pauvreté est ici fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

2. France métropolitaine. Les données pour la France diffèrent de celles des fiches 4.1 et 4.2. Ici, le seuil et le taux de pauvreté sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Champ : population des ménages.

Note : l'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue pour les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, EU-SILC 2013 (extraction des données en juillet 2015).

## 6.5 Protection sociale

En 2012, les **dépenses de protection sociale** représentent 29,5 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne (UE), en hausse de 0,5 point par rapport à 2011 et de 2,3 points par rapport à 2008. En 2009, la forte hausse s'expliquait à la fois par le recul du PIB et l'augmentation des dépenses. En 2012, la légère hausse observée s'explique par des dépenses de protection sociale qui augmentent plus que le PIB. Les pays « historiques » de l'UE se distinguent des nouveaux entrants par la part plus importante de leur richesse consacrée aux dépenses de protection sociale. Cette part varie entre 26 % en Espagne et près de 35 % en France ou au Danemark, avec une majorité de pays aux alentours de 30 %. Pour les nouveaux entrants, elle est inférieure à 25 %, atteignant 18 % en Pologne et seulement 14 % en Lettonie.

Au sein de l'UE, en 2012, 46,2 % des **prestations sociales** sont liées à la vieillesse et à la survie (la survie recouvrant principalement des pensions de reversion). Cette part est relativement stable depuis 2005. Ce sont l'Italie et la Pologne qui consacrent la plus grande part de leurs prestations sociales à ce risque (plus de 60 %). La population est relativement âgée dans ces pays et, pour l'Italie, le système de retraite était autrefois très généreux. En revanche, l'Irlande y consacre moins d'un quart de ses prestations sociales, en raison de la jeunesse de sa population. Après le risque vieillesse, viennent les dépenses de maladie et de soins de santé (29,6 %). Cette part est stable depuis 2005. Elle varie de 20,9 % au Danemark à 48,7 %

en Irlande, en passant par 28,8 % en France. Les autres fonctions représentent des parts plus modestes et très variables selon les pays. Les prestations liées à la famille et aux enfants représentent une part élevée des prestations sociales au Luxembourg (16,2 %), et dans une moindre mesure au Danemark et en Hongrie, avec plus de 12 %. La France se situe dans la moyenne européenne en y consacrant 7,9 % de ses prestations. Après une forte hausse entre 2008 et 2009, la part des prestations consacrées au chômage diminue dans l'UE pour atteindre 5,4 % en 2012. Elle varie selon l'ampleur de la crise et la générosité du système d'indemnisation du chômage. En 2012, la France y consacre 6,1 % de ses prestations contre 14,0 % pour l'Espagne et 2,5 % pour le Royaume-Uni.

Sur l'ensemble de l'UE, en 2012, les recettes dites de protection sociale représentent 30,3 % du PIB. Elles sont financées à 55,1 % par les cotisations sociales et à 44,9 % par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** ou d'**impôts et taxes affectés**. 60 % des pays de l'UE financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales mais certains pays ont eu tendance à diminuer cette part depuis deux décennies, au profit d'un financement par des recettes fiscales. Celles-ci ont une base d'imposition plus large que les cotisations sociales, assises sur les seuls revenus du travail. La France fait partie de ces pays depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998). ■

### Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale et visant à couvrir les charges résultant pour les personnes ou les ménages d'un ensemble défini de risques sociaux identifiés (vieillesse, maladie, invalidité, maternité et famille, chômage, logement, exclusion sociale). En particulier, ces prestations sociales n'ont pas de contrepartie équivalente et simultanée de la part des bénéficiaires, contrairement au cas des assurances privées.

Les **contributions publiques** sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Les **impôts et taxes affectés** désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France, la contribution sociale généralisée - CSG -, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

### Pour en savoir plus

- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2015 », *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître.
- *La protection sociale en France et en Europe en 2013*, coll. « Études et statistiques », Drees, juillet 2015.
- « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise » in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- Tableaux en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- Voir aussi : *fiches 4.3 et 4.4.*

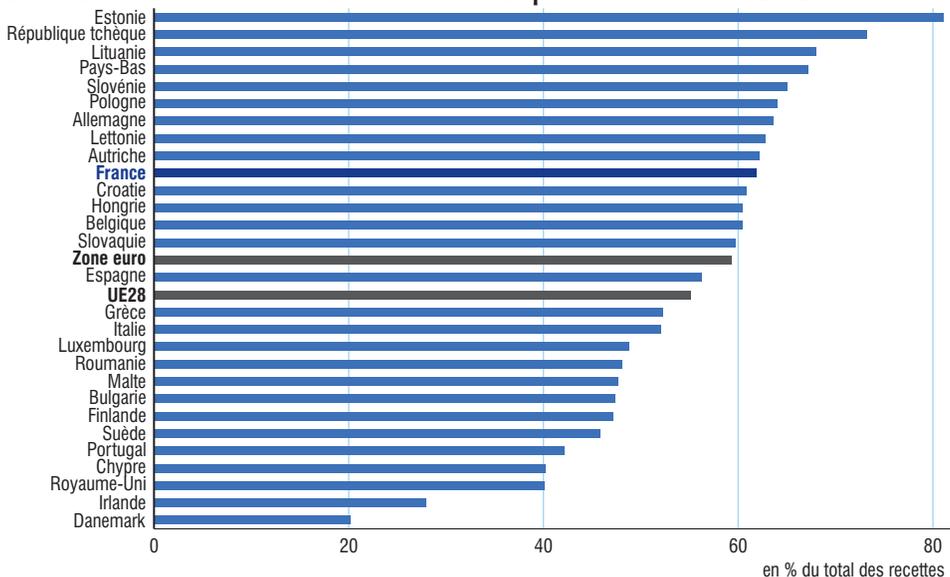
## 1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2012

	Répartition des prestations sociales par principaux groupes de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)	Dépense moyenne par habitant (en PPA <sup>1</sup> )
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale		
Allemagne	40,2	33,8	8,0	11,2	4,2	2,7	29,5	128
Autriche	50,7	25,6	7,4	9,5	5,2	1,7	30,2	133
Belgique	39,8	29,0	7,8	7,3	12,6	3,6	30,8	121
Bulgarie	50,1	26,2	8,0	10,6	3,6	1,6	17,4	29
Chypre	52,3	21,8	3,5	7,1	6,8	8,6	23,1	72
Croatie	38,1	34,6	16,9	7,9	2,2	0,3	21,1	44
Danemark	43,7	20,9	12,3	12,2	5,5	5,4	34,6	137
Espagne	45,6	26,3	7,2	5,4	14,0	1,4	25,9	81
Estonie	44,5	28,2	11,8	11,5	3,1	1,1	15,5	39
Finlande	40,7	25,3	11,6	11,0	6,9	4,5	31,2	121
<b>France</b>	<b>45,7</b>	<b>28,8</b>	<b>6,5</b>	<b>7,9</b>	<b>6,1</b>	<b>5,0</b>	<b>34,2</b>	<b>125</b>
Grèce	59,3	21,4	4,5	5,5	6,3	3,0	31,2	81
Hongrie	51,9	23,6	7,5	12,3	2,6	2,0	21,8	53
Irlande	22,2	48,7	4,2	10,8	11,6	2,5	32,5	127
Italie	61,9	24,1	5,8	4,8	3,2	0,3	30,3	102
Lettonie	56,2	21,9	8,7	7,2	3,7	2,4	14,0	32
Lituanie	46,8	27,3	9,7	8,8	2,7	4,7	16,5	41
Luxembourg <sup>2</sup>	37,9	25,5	11,1	16,2	5,8	3,5	23,3	187
Malte	55,4	29,6	3,9	6,3	3,0	1,9	19,3	55
Pays-Bas	39,7	36,0	7,4	3,5	5,6	7,8	33,3	139
Pologne	60,1	24,0	8,4	4,8	1,7	1,1	18,1	45
Portugal	54,8	25,0	7,4	4,9	6,8	1,2	26,9	66
République tchèque	49,8	31,6	7,1	5,5	3,3	2,7	20,8	59
Roumanie	54,1	26,5	8,4	8,6	1,1	1,3	15,6	29
Royaume-Uni	45,1	32,8	6,8	6,6	2,5	6,2	28,8	101
Slovaquie	44,0	30,4	9,0	9,9	4,0	2,7	18,4	50
Slovénie	47,1	32,2	6,4	8,5	3,1	2,7	25,4	71
Suède	42,9	25,5	13,0	10,6	4,1	3,9	30,5	129
<b>Zone euro</b>	<b>46,2</b>	<b>29,6</b>	<b>7,1</b>	<b>7,9</b>	<b>6,1</b>	<b>3,1</b>	<b>30,4</b>	<b>111</b>
<b>UE28</b>	<b>46,2</b>	<b>29,6</b>	<b>7,4</b>	<b>7,8</b>	<b>5,4</b>	<b>3,6</b>	<b>29,5</b>	<b>100</b>

1. En parité de pouvoir d'achat (voir fiche 6.4), la moyenne de l'Union européenne étant à 100. 2. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2015).

## 2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2012



Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2015).

## 6.6 Consommation et conditions de vie

Le logement est le premier poste de **dépense de consommation des ménages** dans tous les pays de l'Union européenne (UE), à l'exception de la Lituanie et de la Roumanie. En 2013, la part dans la **consommation effective** des ménages des **dépenses liées au logement** est la plus élevée en Italie, en Slovaquie et en République tchèque où elle dépasse 26,0 %. Elle est la plus faible (inférieure à 20 %) à Malte, en Estonie, en Lituanie et au Portugal.

Le transport, qui comprend l'achat et l'utilisation de véhicules personnels ainsi que les services de transport, représente, en 2013, au moins 9,0 % de la consommation effective des ménages dans la majorité des États de l'UE. Avec de faibles taxes sur les véhicules et les carburants, le Luxembourg attire de nombreux frontaliers, ce qui contribue à élever faiblement la part des dépenses allouées au transport (12,7 %).

Le poids de l'alimentation dans la consommation effective des ménages européens est variable d'un pays à l'autre. Les fortes disparités au sein de l'UE concernant ce poste reflètent les écarts de niveaux de vie moyens entre pays. Ainsi, l'alimentation tient encore une place conséquente (près de 20 %) dans la consommation effective des ménages dans les États entrés plus récemment dans l'UE. C'est même le premier poste de dépenses en Lituanie et en Roumanie.

Dans tous les pays de l'UE, la dépense consacrée à la culture, aux loisirs et aux communications représente moins de 12,0 % de la consommation effective en 2013. En Bulgarie ou à Malte, cette proportion est presque deux fois plus élevée qu'au Luxembourg (6,3 %). Malgré une baisse significative du prix des équipements, ces dépenses sont portées ces dernières années

### Définitions

La **dépense de consommation des ménages** correspond aux dépenses réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et services destinés à leurs besoins. Cependant, la dépense par produit correspond aux dépenses réalisées sur le territoire national par tous les ménages qu'ils y soient résidents ou pas. Une correction territoriale globale, correspondant au solde touristique, non ventilée par produit, permet de se ramener à la dépense des seuls ménages résidents. Cette correction est incluse dans le poste « Autres » de la *figure 1*. Par ailleurs, la dépense de consommation des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement à leur charge, mais exclut la part prise en charge par la collectivité.

La **consommation effective** tient compte des dépenses de consommation des ménages, des dépenses de consommation individualisables des administrations publiques et des dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (voir *fiche 1.3*).

Les **dépenses des ménages liées au logement** incluent ici les dépenses relatives au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, articles de ménage, etc.), y compris les loyers « imputés » (voir *fiche 1.2*).

### Pour en savoir plus

- "Living conditions in Europe", *Statistical books*, Eurostat, édition 2014.
- "European social statistics", *Pocketbooks*, Eurostat, édition 2013.

par le dynamisme des nouvelles technologies, avec la généralisation de l'équipement informatique, l'accès internet au domicile et plus récemment l'internet mobile.

La dépense de consommation des ménages dans les hôtels, cafés et restaurants, qui inclut les dépenses des ménages étrangers sur le territoire national, est plus élevée dans les pays plus touristiques du sud de l'Europe. En 2013, elle représente 11,1 % de la consommation effective en Grèce, 12,8 % en Espagne, 14,7 % à Chypre et jusqu'à 15,0 % à Malte.

En 2013, la collectivité (administrations publiques, organisations caritatives, clubs sportifs, syndicats de salariés, partis politiques, etc.) finance près d'un quart de la consommation effective des ménages en France et en Belgique, et nettement plus dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas. Il s'agit de dépenses intervenant principalement dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et, dans une moindre mesure, de la culture : remboursements de sécurité sociale ou allocations logement par exemple.

Près de 6 Européens sur 10 habitent en maison en 2013, le plus souvent en maison individuelle non mitoyenne. La part des personnes résidant en maison est particulièrement élevée (supérieure à 75 %) aux Pays-Bas, en Belgique, en Croatie, au Royaume-Uni et en Irlande. À l'inverse, en Estonie, en Lettonie et en Espagne, seul un tiers de la population habite en maison. En France, la part de personnes vivant en appartement est moins élevée que la moyenne européenne (32,2 % contre 41,1 %), mais ces personnes sont plus souvent dans des immeubles de plus de dix appartements (66,1 % contre 59,4 %). ■

# Consommation et conditions de vie 6.6

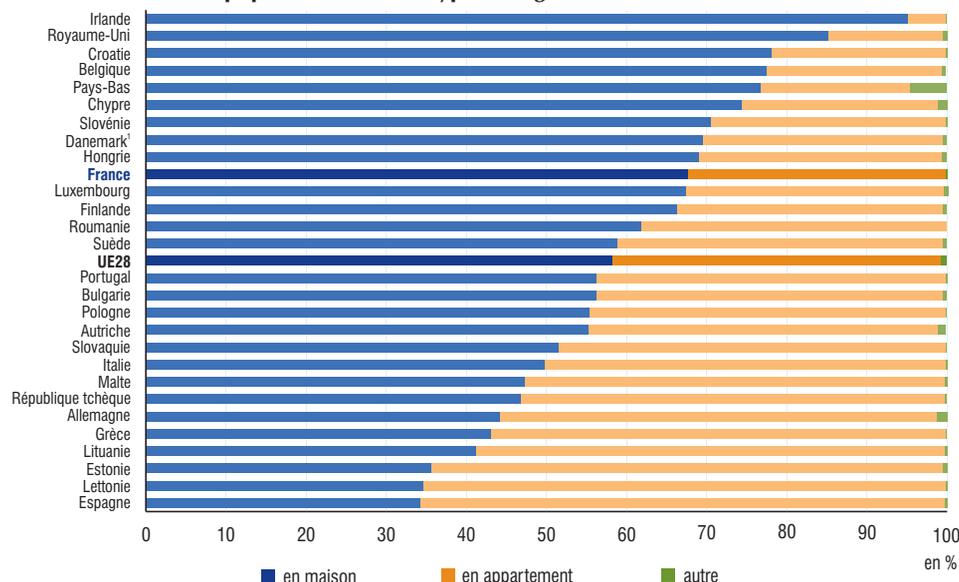
## 1. Répartition de la consommation effective des ménages dans l'Union européenne en 2013, en valeur en %

	Dépense de consommation des ménages <sup>1</sup>						Dépense de consommation des APU et des ISBLSM <sup>3</sup>
	Logement <sup>1</sup>	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres <sup>2</sup>	
Allemagne	24,9	10,9	8,2	9,9	4,2	21,0	20,8
Autriche	22,6	10,2	7,9	9,8	9,9	18,8	20,7
Belgique	23,6	8,8	9,7	8,2	4,3	20,6	24,8
Bulgarie	22,5	13,7	16,6	11,3	6,3	18,4	11,3
Chypre <i>p</i>	20,1	8,4	12,8	10,6	14,7	23,4	10,1
Danemark	24,5	8,1	7,8	8,8	4,0	16,6	30,2
Espagne	23,6	9,0	10,9	8,1	12,8	18,8	16,7
Estonie	19,3	10,6	16,9	8,8	6,0	20,1	18,3
Finlande	23,4	9,0	9,3	9,8	4,6	17,0	26,9
<b>France</b>	<b>24,2</b>	<b>9,8</b>	<b>10,1</b>	<b>8,1</b>	<b>4,9</b>	<b>18,3</b>	<b>24,6</b>
Grèce <i>p</i>	22,7	9,7	14,8	7,4	11,1	20,4	13,9
Hongrie	20,3	10,7	15,1	9,2	5,7	21,3	17,6
Irlande	21,7	9,8	8,1	7,1	11,0	19,1	23,1
Italie	26,1	10,0	12,0	7,6	8,0	20,0	16,3
Lettonie	23,8	9,9	16,6	10,1	4,3	22,4	12,9
Lituanie	19,4	13,0	20,6	8,3	2,5	22,8	13,4
Luxembourg	22,1	12,7	7,3	6,3	5,5	21,8	24,3
Malte	15,2	10,4	10,9	11,8	15,0	20,9	15,6
Pays-Bas <i>p</i>	20,4	9,0	8,1	10,3	5,1	17,4	29,7
Pologne	21,9	10,0	15,2	8,5	2,6	26,2	15,6
Portugal <i>p</i>	19,7	10,1	15,2	7,9	8,8	22,6	15,8
République tchèque	26,8	7,5	13,0	9,7	6,8	18,7	17,6
Roumanie <sup>4</sup>	22,1	9,7	25,4	8,8	1,8	17,8	14,4
Royaume-Uni	23,3	11,2	7,2	9,8	7,7	20,4	20,4
Slovaquie	26,6	6,3	14,9	11,0	4,6	21,4	15,3
Slovénie	20,2	13,1	12,6	9,7	5,7	20,6	18,1
Suède	21,9	8,5	8,6	9,9	4,1	16,0	31,1

1. Voir Définitions. 2. Y compris la correction territoriale globale correspondant au solde touristique, voir Définitions. 3. Dépenses de consommation des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : organisations caritatives, clubs sportifs, etc.). 4. Roumanie, données de 2012.

Source : Eurostat, comptes nationaux (extraction des données en août 2015).

## 2. Distribution de la population selon le type de logement en 2013



1. Danemark, données de 2012.

Lecture : en France, 68 % de la population réside en maison en 2013. Note : les autres types de logement comprennent les bâtiments qui ne sont pas en principe des lieux d'hébergement (écoles, églises, etc.) ainsi que les habitations atypiques telles que les péniches, grottes, cabanes, caves, etc.

Source : Eurostat, EU-SILC (extraction des données en juillet 2015).

## 6.7 Mesures subjectives du bien-être

En complément des indicateurs objectifs, le bien-être peut être évalué à l'aide de **mesures subjectives** qui prennent en compte la perception qu'ont les individus de leur propre bien-être.

En 2013, près de 80 % des résidents de l'Union européenne (UE), âgés de 16 ans ou plus, ont attribué une note d'au moins 6/10 à leur **satisfaction dans la vie** en général. La note moyenne de satisfaction dans la vie des résidents de l'UE est de 7,1 en 2013. Avec une moyenne générale de 8,0, les habitants du Danemark, de la Finlande et de la Suède sont les plus satisfaits à l'égard de leur vie, suivis par ceux des Pays-Bas et de l'Autriche (7,8 chacun). À l'inverse, les résidents de la Bulgarie (4,8) sont de loin les moins satisfaits, suivis par ceux de la Grèce, de Chypre, de la Hongrie et du Portugal (6,2 chacun). Avec une note moyenne de 7,0, la France se classe juste en dessous de la moyenne européenne.

En moyenne dans l'UE, les hommes sont autant satisfaits que les femmes de leur vie en général. Les jeunes le sont plus que leurs aînés, avec une satisfaction moyenne de 7,6 pour les 16-24 ans contre 6,8 pour les 75 ans et plus. Dans la très grande majorité des pays (mais pas en France) on observe un regain de satisfaction autour de 65-74 ans, âges qui coïncident généralement avec le départ en retraite. Les écarts de satisfaction sont plus marqués selon la situation à l'égard de l'emploi, les personnes au chômage ou inactives se déclarant moins satisfaites (5,8) que les personnes employées à temps plein (7,4) ou que les étudiants (7,8). Seuls le Danemark, la Finlande et l'Irlande se distinguent des autres

pays par une satisfaction de leurs habitants employés à temps plein supérieure à celles des étudiants. D'autres facteurs tels que la situation financière et les relations sociales paraissent aussi influencer fortement la satisfaction à l'égard de la vie, au niveau européen comme au sein des différents États membres. Mais c'est la santé perçue qui s'avère être le facteur le plus discriminant, l'écart moyen de satisfaction atteignant 3 points entre les personnes de l'UE qui déclarent être en très mauvaise santé (4,5) et celles qui se considèrent en très bonne santé (7,9). Le **bonheur**, ressenti – ou non – au cours d'une période donnée, constitue un autre indicateur mobilisé pour la mesure du bien-être subjectif. 60 % des résidents de l'Union européenne déclarent qu'ils se sont sentis tout le temps ou la plupart du temps heureux, au cours des quatre dernières semaines. À l'inverse, 13 % d'entre eux déclarent s'être rarement ou jamais sentis heureux dans l'intervalle.

Même si les deux indicateurs de faible bonheur et de faible satisfaction ne recouvrent pas les mêmes dimensions du bien-être subjectif, ils n'en montrent pas moins une nette corrélation. Seuls trois pays se distinguent des autres pays européens – la Grèce, la Roumanie et la Lettonie – dans lesquels la proportion de personnes faiblement heureuses est élevée au regard du taux de citoyens se déclarant faiblement satisfaits. En France, les proportions de personnes se déclarant rarement ou jamais heureuses (10 %) ou faiblement satisfaites (19 %) sont légèrement inférieures aux moyennes européennes (13 % et 21 %). ■

### Définitions

**Mesures subjectives du bien-être** : la satisfaction dans la vie (dit aussi bien-être hédonique) constitue une des dimensions du bien-être subjectif. Il en existe d'autres, appréhendées par exemple par le sentiment que ce que l'on fait dans la vie est utile et a du sens (bien-être eudémonique), par le fait d'avoir ressenti des émotions positives ou négatives (mesure des affects) ou par le fait de s'être senti « heureux » (bonheur).

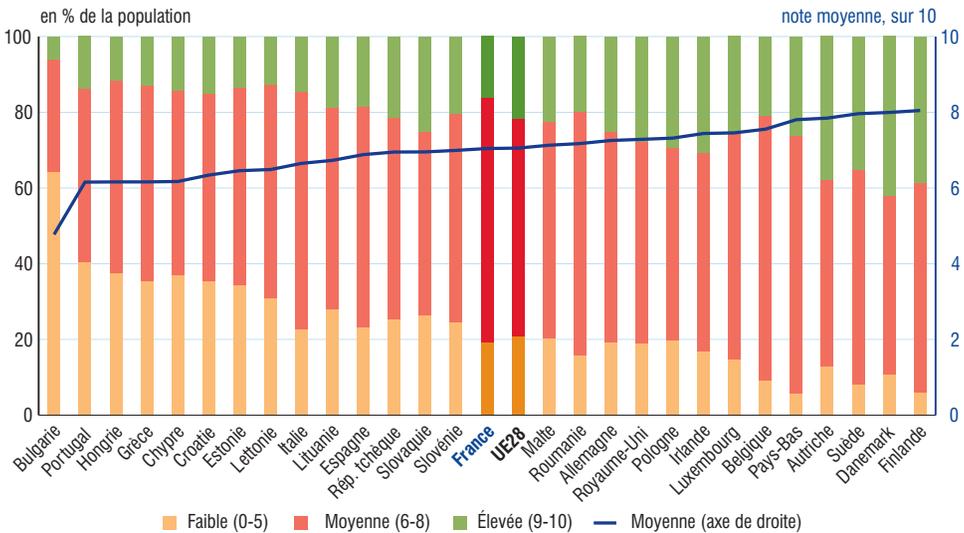
**Satisfaction dans la vie** : elle est mesurée dans l'enquête européenne EU-SILC à partir de la question suivante : « Indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement ». Les personnes interrogées sont invitées à positionner leur sentiment sur une échelle allant de 0 « pas du tout satisfait » à 10 « entièrement satisfait ». L'indicateur de faible satisfaction est formé conventionnellement à partir des modalités 0 à 5.

Le **bonheur** déclaré est mesuré dans les enquêtes EU-SILC grâce à la question : « Au cours des 4 dernières semaines, vous êtes-vous senti(e) heureux(se) ? ». Celle-ci comporte 5 modalités littérales : 1. Tout le temps, 2. La plupart du temps, 3. Parfois, 4. Rarement, 5. Jamais. L'indicateur de faible bonheur est formé conventionnellement à partir des deux dernières modalités.

### Pour en savoir plus

- « À quel point est-on satisfait de sa vie dans l'UE ? Une nouvelle collecte de données multidimensionnelle », *Communiqué de presse* n° 51, Eurostat, mars 2015.
- « Faits et opinions sur la qualité de vie dans l'UE. Une mesure multidimensionnelle du bien-être », *Communiqué de presse* n° 94, Eurostat, juin 2015.
- « Quality of life - facts and views », *Eurostat Statistical books*, Eurostat, édition 2015.

## 1. Satisfaction générale dans la vie par pays en 2013

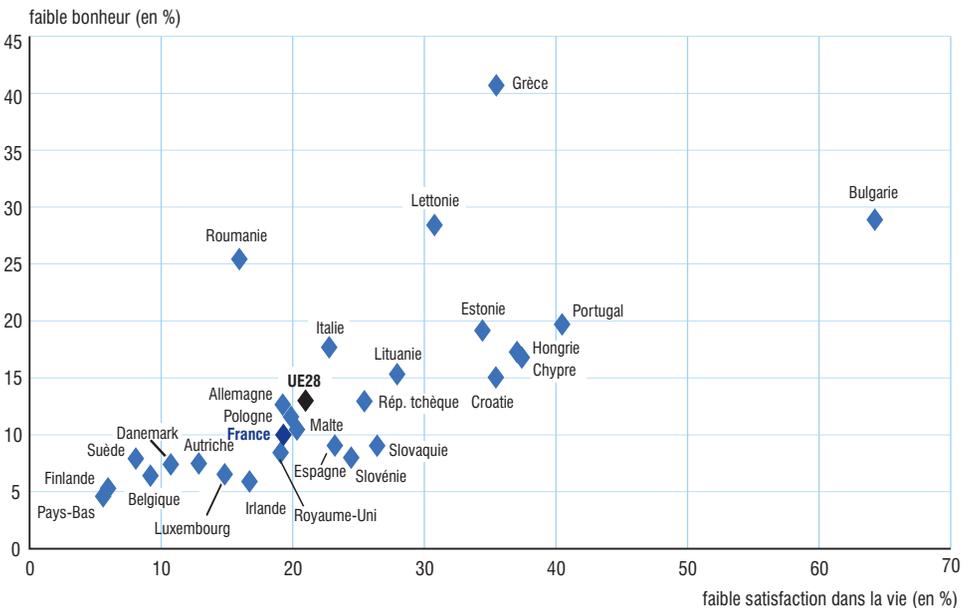


Champ : personnes de 16 ans et plus, résidentes d'un pays de l'Union européenne (UE28).

Note : les valeurs entre parenthèses correspondent aux valeurs des réponses sur une échelle d'intensité de la satisfaction dans la vie allant de 0 à 10.

Source : Eurostat, EU-SILC.

## 2. Faible satisfaction dans la vie et faible bonheur en 2013



Champ : personnes de 16 ans et plus, résidentes d'un pays de l'Union européenne (UE28).

Note : la faible satisfaction dans la vie correspond aux notes de 0 à 5 sur l'échelle allant jusqu'à 10. Le faible bonheur agrège les modalités « rarement » ou « jamais » heureux.

Source : Eurostat, EU-SILC.